

Euronext Notice



CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

OL GROUPE

Place	Paris	Date	26/01/2007
N° Avis	PAR_20070126_6160_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION DES ACTIONS SUR EUROLIST

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist d'Euronext :

- des 9 312 700 actions existantes composant le capital de la société OL GROUPE,
- d'un nombre de 3 686 993 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital en numéraire, réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 553 048 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital si l'option de sur-allocation est exercée.

Calendrier prévu de l'Offre

Introduction et première cotation : 8 février 2007

Début des négociations sur NSC : 9 février 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un prospectus d'introduction peut-être consulté sur le site Internet de la Société, www.olweb.fr, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF), www.amf-france.org.
- La notice légale sera publiée au BALO le 29 janvier 2007.

L'Autorité des marchés financiers a apposé sur le prospectus le visa n° 07-028 en date du 25 janvier 2007. Il se compose d'un document de base, enregistré par l'AMF le 9 janvier 2007 sous le numéro I.07-002 et d'une note d'opération.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre de 3 686 993 actions nouvelles sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert - OPO (ensemble l'Offre) et avant exercice de l'option de sur-allocation.

Option de sur-allocation : la Société consentira à BNP Paribas et CALYON (les Etablissements Garants) une option de sur-allocation permettant la souscription d'un nombre maximum de 553 048 actions nouvelles supplémentaires.

Garantie : BNP Paribas et CALYON, doivent conclure avec la Société un contrat de garantie portant sur l'intégralité des actions émises dans le cadre de l'Offre. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En conséquence, ce contrat de garantie pourra être résilié par les Etablissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances.

Fourchette de prix indicative : **21,00 € - 24,40 €**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le Placement Global est destiné aux investisseurs institutionnels.

Période de souscription : du 26 janvier au 7 février 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 3 318 293 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de l'option de sur-allocation)
Chefs de file et Teneurs de Livre : BNP Paribas, CALYON

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Période de souscription : du 26 janvier au 7 février 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 368 700 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de l'option de sur-allocation)

La répartition des actions offertes entre l'OPO et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature de la demande. Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions diffusé dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de l'option de sur-allocation.

Libellé des ordres:

Il existe 3 catégories d'ordres : les ordres A, les ordres L et les ordres S. Un ordre ne pourra pas être inférieur à 10 actions.

1 - Les ordres A sont réservés aux personnes physiques, aux investisseurs personnes morales et aux FCP.

Les ordres portant sur plus de 250 actions devront être décomposés en deux fractions d'ordres:

- Fraction d'ordre A1 : entre 10 et 250 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 250 titres.

Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

2 - Les ordres L sont des ordres prioritaires réservés aux membres de l'OL Club. Sont considérés comme membres, les abonnés individuels, membres simples ou de plein droit à la date d'ouverture de la période de souscription de l'OPO. Lors de l'émission de l'ordre L, la personne devra justifier de sa qualité de membre de l'OL Club par la présentation à son intermédiaire financier de sa carte d'abonné ou de sa carte de membre et d'une pièce d'identité. Les ordres L ne pourront pas faire l'objet de souscription par Internet.

Une même personne n'aura le droit d'émettre qu'un seul ordre L. Un ordre L portera sur un maximum de 250 actions et un minimum de 10 actions. Les membres de l'OL Club qui souhaiteraient acquérir plus de 250 actions devront limiter leur demande au titre d'un ordre L à 250 actions et demander à acheter l'excédent au titre d'un ordre A.

Les ordres L sont prioritaires par rapport aux ordres A et seront intégralement servis ou au moins 2 fois mieux que les fractions d'ordre A1.

3 - L'offre réservée aux salariés - les ordres S

Les ordres S sont des ordres prioritaires réservés aux salariés du Groupe. Les ordres S ne pourront être déposés qu'auprès de la Société. Aucun ordre S ne pourra être déposé au guichet d'un intermédiaire financier ou passé par Internet.

Les ordres S porteront sur un maximum de 250 actions et un minimum de 10 actions. Les salariés qui souhaiteraient acquérir plus de 250 actions devront limiter leur demande au titre d'un ordre S à 250 actions et demander à acheter l'excédent au titre d'un ordre A, auprès de leur intermédiaire financier.

Les ordres S sont prioritaires par rapport aux ordres A et seront intégralement servis ou au moins 2 fois mieux que les fractions d'ordre A1.

Les ordres A, L et S seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 8 février 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Transmission des ordres:

Les ordres de souscription devront être déposés auprès d'un intermédiaire financier au plus tard le 7 février 2007 à 17h00 (heure de Paris). Ces derniers transmettront les ordres dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Il est rappelé que les ordres S, réservés aux salariés, seront recueillis par la Société et seront transmis à Euronext via un intermédiaire et un membre du marché unique. Les membres du marché et autres intermédiaires financiers ne sont pas habilités à collecter d'ordres S.

Le 8 février 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les ordres A (fractions d'ordres A1 et A2) et les ordres L. Un seul membre du marché, choisi par l'intermédiaire financier en accord avec la Société OL Groupe, pourra transmettre les ordres S.

Résultat de l'OPO: le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 8 février 2007.

Si le nombre d'actions demandées dans le cadre de l'OPO, est supérieur au nombre d'actions offertes, les ordres pourront faire l'objet d'une réduction proportionnelle au sein de chaque catégorie d'ordres et égalitaire entre les ordres L et S, étant précisé qu'une telle réduction pourrait aboutir à l'allocation d'un nombre d'actions inférieur à 10. Les ordres L et S bénéficieront d'une même priorité par rapport aux ordres A, comme indiqué ci-dessus.

Règlement-Livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de Règlement-Livraison des négociations du 8 février 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part BNP Paribas (Code Affilié 38) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 13 février 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 12 février 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 8 février 2007. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de Règlement-Livraison des négociations du 8 février 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres de souscription portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres de souscription doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	1,52 euro
Jouissance:	1er juillet 2006
Forme des titres:	Nominative ou au porteur
Banques introductrices:	BNP Paribas, CALYON
Service financier:	CIC Lyonnaise de Banque
Secteur ICB:	5553 - Audiovisuel et divertissements
Compartiment:	Compartiment B

Grpe Cotation: 16
Cotation: Continu

Libellé: OL GROUPE
ISIN: FR0010428771
Mnémonique: OLG

Conditions d'ouverture des négociations sur NSC le 9 février 2007

Conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants des règles de marché du Livre I d'Euronext, concernant l'admission à la négociation de Titres qui ne sont pas effectivement émis ou réglés-livrés, les actions OL GROUPE seront admises temporairement sur Eurolist sous l'intitulé "OL Groupe Promesses".

Du 9 au 13 février 2007 inclus, les intermédiaires financiers devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé «OL Groupe Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «OL Groupe Promesses». Les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC sous le libellé "OL Groupe Promesses", code ISIN FR0010428771 et code mnémonique (OLG).

Dans le cas où les Etablissements Garants décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la Société OL GROUPE en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne "OL Groupe Promesses". Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur le titre admis sur la ligne "OL Groupe Promesses", seront rétroactivement annulés.

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

A partir du 14 février 2007, les actions OL GROUPE seront cotées sous le libellé "OL GROUPE", code ISIN FR0010428771 (inchangé) et code mnémonique OLG (inchangé).

Nota - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 8 février 2007. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 8 février 2007 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

OL GROUPE

Location	Paris	Date	26/01/2007
Notice	PAR_20070126_6160_EUR	Market	Eurolist by Euronext

LISTING OF SHARES ON EUROLIST BY EURONEXT

Pursuant to article 6.201 of Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 9,312,700 existing shares comprising the equity of OL GROUPE,
- 3,686,993 new shares obtained from a capital increase, effected as part of the introduction in the stock exchange,
- a maximum of 553,048 new shares from a capital increase if the over-allotment option is fully exercised,

Offer calendar provided

Introduction and first quotation : February 8, 2007

Start of share trading on NSC : February 9, 2007

Information regarding the terms and conditions of the offer

- A prospectus is available on the Company's Web site, www.olweb.fr, and on the Autorité des Marchés Financiers' Web site, www.amf-france.org.
- A legal notice published in BALO on January 29, 2007.

The prospectus received visa n° 07-028 dated January 25, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers (AMF). It is composed of a "document de base" registered by the AMF on January 9, 2007 under n° I.07-002, and an operation note.

TERMS OF THE OFFER

3,686,993 new shares will be offered to the public by the way of a Global Placement and an Open-Price Offer - OPO (before over-allotment option).

Over-allotment Option : the company will agree to grant the underwriters (BNP Paribas and CALYON) an over-allotment option to subscribe up to 553,048 additional new shares at the offering price.

Guarantee :

BNP Paribas and CALYON and OL Groupe will sign an underwriting agreement relating to the offering. This underwriting agreement is not signed in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce. Consequently, this underwriting agreement may be terminated by the underwriters, in particular upon occurrence of certain events that, in the judgement of the underwriters, make it impossible to proceed with the placement of offered shares.

Price range for the Offer : **€ 21.00 - € 24,40**

Characteristics of the Global Placement:

The Global Placement is directed mainly to institutional investors.

Périod of the placement :	From January 26, to February 7, 2007 until 5:00 p.m. (Paris time)
Number of shares :	3,318,293 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the over-allotment option)
Bookrunners :	BNP Paribas, CALYON

Characteristics of the OPO:

Period of the OPO : From January 26, to February 7, 2007 until 5:00 p.m. (Paris time)
Number of shares : 368,700 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the over-allotment option)

If demand in the OPO allows it, the final number of shares allocated will at least be equal to 10% of the total number of shares offered (before over-allotment option).

Order types:

It exists 3 order categories : A Orders, L Orders and S orders. One order can't be less than 10 shares.

1/ A Orders are meant for retails investors, certain legal entities and UCITS.

If a suscription order is more than 250 shares, it must be divided in two order portions :

- A1 order portion : from 10 to 250 shares inclusive
- A2 order portion : more than 250 shares.

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

2/ L Orders are priority orders which are reserved for OL Club's members. A member is a season-ticket holder at the subscription opening date. At the time, the member must prove his identity and his member's status. L orders cannot be subscribed via Internet.

A member can only subscribe once with a minimum of ten shares and a maximum of 250. Should a OL Club Member wish to subscribe over 250 shares, he will have to subscribe 2 separate orders: an L order for 250 shares and A order for the additional shares.

L orders have priority over A orders and will be fully served, or at least twice as well as A1 order-portion.

3 - S Orders are priority orders which are reserved for OL Group Employees. S orders subscription will only happen through the Company. S orders will be for a minimum of 10 shares and a maximum of 250.

S orders have priority over A orders and will be fully served, or at least twice as well as A1 order-portion.

A orders, L orders and S orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on February 8, 2007.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Order transmission:

Suscription orders will send their subscription orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on February 7, 2007.

Financial intermediaries shall send the subscription orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m., on February 8, 2007, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the subscription orders they have received, using the model given in appendix. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A order (A1 order portions and A2 order portions) and L orders.

It is precised that Orders S will be collected by the company, and will be transmitted to Euronext by only one intermediary and only one market market. Other Market members and other intermediries will not be granted to collect S orders.

Result of the OPO: the result of the OPO will be published by Euronext Paris SA on February 8, 2007. Should the number of shares requested be higher than the number offered, the orders can be reduced proportionnaly within each order category, but similar for S and L orders. Knowing that such reduction could result in the attribution of less than 10 shares per order. L and S order will benefit of a priority over A order as indicated above.

Settlement/Delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of February 8, 2007 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between BNP Paribas (Affiliated Code 38) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on February 13, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (Paris time) on February 12, 2007. The trading day shown on instructions will be February 8, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of share trading dated February 8, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- Individual orders givers (natural person or legal entity) may not place subscription orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	1.52
Dividend due date:	July 1, 2006
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	BNP Paribas, CALYON
Financial service:	CIC Lyonnaise de Banque
ICB sector:	5553 Broadcasting & Entertainment
Compartment:	Compartment B
Trading group:	16
Trading:	Continuous
Product name:	OL GROUPE
ISIN:	FR0010428771
Symbol:	OLG

Trading opening conditions on NSC from February 9, 2007 :

Accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I, regarding the admission to trading of securities on a "if-and-when-issued/delivered" basis, OL Groupe shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title "OL Groupe Promesses".

From February 9, to February 13, 2007 inclusive, the intermediaries must indicate on the transaction notices relative to the transactions, the title "OL Groupe Promesses". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "OL Groupe Promesses" line.

The first trading of new and existing shares will take place on the NSC system on a single quotation line "OL Groupe Promesses" under the ISIN Code FR0010428771 and Symbol OLG.

In case the underwriters should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "OL Groupe Promesses" line. In this case, Euronext

Paris SA will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the Open Price Offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "OL Groupe Promesses" line will be cancelled retroactively.

Should the Company inform Euronext Paris SA of the termination of the underwriting agreement and as a result, request the cancellation of the trading that has taken place on the "OL Groupe Promesses", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

As the decision to terminate the guarantee contracts and to cancel the transactions is independent of the will of Euronext Paris SA, the latter declines any responsibility regarding the possible financial, accounting or fiscal consequences that such a cancellation might produce as much for the intermediaries as for the order givers.

As from February 14, 2007, the shares will be quoted under the title "OL GROUPE", ISIN Code FR0010428771 (inchanged), and Symbol OLG (unchanged).

NOTA: According to Article 31 of the Loi de finances for 1992, no stock exchange tax will be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, that is February 8, 2007. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no stock Exchange Tax appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on February 8, 2007.

Appendix

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du Marché/

Model form to be used by intermediaries

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 8 février 2007 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard

Fax this document to Euronext Paris SA
By 10:00 a.m. (Paris mean time) on February 8, 2007
On n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS OL GROUPE / OPEN PRICE OFFER FOR OL GROUPE

Membre dépositaire / Member accepting orders :

Affilié / Member Euroclear France n° :

Adresse / Adress :

Nom de la personne responsable / Contact :

N° de téléphone et Fax / Phone number and fax :

	Nombre d'ordres/ Number of orders	Nombre d'actions / Number of shares
Ordre A / A Order		
Fraction d'ordre/ <i>Order portions</i> A1: entre 10 et 250 actions inclus / 10-250 shares inclusive		
Fraction d'ordres/ <i>Order portions</i> A2: au delà de 250 actions / more than 250 shares		
Ordre L / L Order		
Entre 10 et 250 actions / 10 - 250 shares inclusive		

- Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.
- *Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;*
- *A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.*